

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Du 03 / 10 / 2022

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 26 / 09 / 2022

Présidence de : M. Laurent Thieffaine

Quorum : 14

Nombre des présents en début de séance : 19

Nombre d'absents excusés : 8

Sommaire des questions traitées :

- Approbation des procès-verbaux du conseil d'administration précédent
- Semestrialisation des classes de 2nde GT et professionnelles
- Présentation du protocole d'évaluation
- Modification du règlement intérieur

Le Président

Laurent Thieffaine

La Secrétaire

Christine ROUSSET

Présences au conseil.

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Proviseur	M. THIEFFAINE Laurent	X						
	Proviseur Adjoint	M. CHEKIR Adel	X						
	Adjoint Gestionnaire	Mme ROUSSET Christine	X						
	CPE	M FIZAINE Pierre	X						
	DDFPT	M BENAZET Alexis	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	M. BOURGI Hussein			X	M CANAYER Patrice			
	Collectivité de rattachement	Mme BOURGUET Zina			X	Mme THOMAS Sylvie			
	Commune siège	M. Régis JOUVE	X						
	Communauté de communes	M Bernard MODOT	X						
Personnalité qualifiée		M CHRISTOL Philippe	X						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme DENAT Gilles	X			M PRADIES Laurent			
		M BARBOZA Franck	X			Mme MOURGUES Alexia	X		
		Mme BARDY Aude				M KORSO Walid			
		M BARBATO Cyril				M HAOUMALIK M'Hamed	X		
		Mme DEGEZ Aurore	X			Mme BRES Célia			
		M DELHOTAL Nathan	X			Mme HOUY Nathalie			
	M BARRIER Brice		X		M POLESE Stéphane				
Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante									
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Mme MICHALET Véronique		X		Mme ROCCHI Samantha			
		Mme PONS Dominique	X			Mme GIRAUD CARRIER Leila	X		
		Mme VUILLERMET Kantomalala				M VALLEE Franck	X		
		Mme DUPUY Anne- Marie				M LAIGLE Arnaud	X		
		Mme PLANTIER Karine		X		Mme PILLE Sophie			
	Elèves	Melle SANNAA Rania		X		M ULE Bouazo			
		Melle BEC Marine				Melle THARAUD Agathe	X		
		Melle JAULET Chloé		X		M VANHAMME Noa			
		Melle LEBRUN Angelina		X		Melle VICOS VIEILLEDENT Alexia			
		M RYCHLEWSKI Matthieu		X					
Total						19			
Invités	Provisseure adjointe	Mme GRESSIER Olivia	X						

Introduction

M le Proviseur ouvre la séance à 17h40.

Mme Rousset, représentante de l'administration est désignée comme secrétaire de séance.

M. Le Proviseur débute la séance à souhaitant la bienvenue à trois nouveaux membres : M Modot, représentant la métropole de Montpellier, M Benazet, nouveau DDFPT et M Fizaine qui siège en qualité de CPE de l'établissement.

1/ Adoption du procès-verbal du CA du 5 juillet 2022

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal de la précédente séance du CA est soumis au vote.

Le procès-verbal est adopté avec 18 voix Pour et 1 Abstention (19 votants).

2/ Semestrialisation du niveau 2nde

M Le Proviseur rappelle qu'actuellement les niveaux 1^{er} et Terminale fonctionnent en semestre et que le niveau 2nde fonctionne en trimestre.

Il indique également que lors de la pré-rentree, il a fait la proposition aux personnels de passer le niveau 2nde à la semestrialisation suite à de nombreux échanges qui ont eu lieu à ce sujet lors des conseils d'enseignement. Il précise qu'un sondage a même été effectué auprès de tous les personnels dont il ressort une majorité de votes favorables à la semestrialisation.

Il poursuit en précisant les incidences que le passage à 2 conseils de classe/ an vont avoir :

- Moins d'urgence pour les enseignants d'avoir absolument des notes avant la fin du trimestre notamment en 2nde professionnelle compte tenu des PFMP

- Un avantage pour l'orientation, car les élèves auront tout un trimestre à l'issue du conseil de classe pour se reprendre si nécessaire afin de bénéficier ensuite d'une orientation choisie en 1^{ere}.

- Un inconvénient lié au temps plus long sans le bilan du conseil de classe, même s'il considère que lors du 1^{er} trimestre, deux temps importants sont prévus pour faire le point avec les familles : la rencontre avec le professeur principal, début octobre, pour échanger sur les résultats des tests de positionnement, puis la rencontre parents / professeurs du mois de novembre, pour lesquelles plus de créneaux seront disponibles avec un début des rencontres proposé dès 15h30.

Sa présentation étant terminée, M le Proviseur propose de passer aux échanges avec les membres du conseil d'administration.

Mme Pons indique que ce changement inquiète les parents.

M Laigle poursuit en précisant que la même expérimentation a actuellement lieu au collège de Lattes et que cela pose des problèmes, notamment pour les élèves de 3^o. Il pense que ce sera la même chose pour les classes de 2nde si le conseil de classe n'a lieu qu'au mois de janvier, car il sera trop tard pour rappeler à l'ordre certains élèves et que la réunion parents/professeurs ne suffira pas.

M le proviseur indique que le conseil de classe n'est là que pour faire un bilan mais ne permet pas de recadrer des élèves, il fait simplement un constat et il n'est pas le point central des échanges avec la famille. En effet, les enseignants passent beaucoup de temps en conseil de classe pour faire un bilan collectif au lieu de rencontrer individuellement les familles sur des situations inquiétantes.

M Fizaine indique pour sa part qu'il est également inquiet car traditionnellement le conseil de classe est un symbole aux yeux des parents.

M le proviseur revient sur le fait qu'un conseil de classe au mois de janvier laissera 6 mois à un élève pour se reprendre au lieu de quelques semaines si l'on considère le 3^o trimestre qui est très court.

M Chekir rappelle qu'avec l'utilisation de Pronote, les familles peuvent suivre leur enfant quotidiennement, que des notes et des moyennes apparaissent et qu'il n'est plus utile d'attendre le bulletin trimestriel pour connaître les résultats de son enfant.

Mme Giraud Carrier s'inquiète pour sa part de la mise en place, comme en collège, d'un mi-conseil ce qui finalement crée encore plus de réunions.

M le proviseur redit que son souhait est de développer les échanges personnels car plus efficaces avec les familles pour ceux qui en ont besoin.

M Vallée pour sa part analyse les 3 conseils de classe comme 3 bilans présentés aux familles. Il rappelle que l'année de seconde est une année de transition et d'adaptation qui sera difficile pour certains et qui sera pour une majorité d'élèves longue à acquérir.

En conseil de classe, il remarque que la position des enseignants est parfois différente pour un même élève ; et regrette que l'on oppose les temps de bilan aux temps de contacts ponctuels avec les familles.

M le proviseur pense pour sa part sincèrement que l'accompagnement des élèves n'a pas lieu lors des conseils de classe.

Mme Gressier rappelle que d'autres instances existent au sein de l'établissement, comme les équipes éducatives, durant lesquelles un point global est fait pour qu'un élève se ressaisisse.

M Vallée souhaite insister sur la nécessité pour certains élèves de ce bilan pour prendre conscience de la situation.

M le proviseur indique que les différentes réunions ou rencontres entre enseignants et parents permettent également de faire un bilan, et que ce bilan est à son sens plus ciblé.

M Chekir rappelle qu'au lycée, le mois de juin n'existe pas et que pour avoir des notes avant le 3^o conseil de classe les enseignants n'ont que quelques semaines.

M Modot souhaite avoir le retour des enseignants sur la semestrialisation mise en place sur les autres niveaux.

M Haoumalik indique que pour sa part la semestrialisation a un avantage pédagogique certain car il peut poser son programme et avancer sa progression pédagogique sans devoir absolument avoir des notes.

Mme Mourgues rappelle le rôle du professeur principal qui doit faire des points réguliers avec les familles.

M Denat confirme que le 3^o trimestre se compte en semaines et que le semestre permet d'avoir des notes plus représentatives. Par ailleurs, il précise qu'avec les périodes de PFMP, le semestre est bien plus cohérent au lycée professionnel.

Mme Degez confirme que le 3^o trimestre est périlleux à cause de l'échéance du conseil de classe très proche. Elle indique qu'en cours de français les résultats ne sont pas immédiats au 1^{er} trimestre et que le semestre sera plus représentatif.

M Vallée souhaite tout de même rappeler l'importance de repères pour l'élève et que le conseil de classe est un point de passage important.

M le proviseur conclut en indiquant que la classe de 2^{nde} GT a pour but de préparer à l'orientation et que le semestre permet, selon lui, de laisser un temps plus long après le bilan du conseil de classe pour réagir.

Tous les avis s'étant exprimés, M le proviseur propose de passer au vote concernant le passage au semestre pour les classes de 2^{nde} qui est adopté avec : Pour : 13 / Contre : 5 / Abstention : 1 (19 votants)

3/ Présentation du protocole d'évaluation 2022-2023

M le proviseur rappelle que ce protocole n'est pas une nouveauté puisqu'il a été mis en place à la rentrée 2021 et qu'il ne concerne que le lycée général en technologique. En effet, le baccalauréat actuel intégrant 40% de contrôle continu, il est important d'avoir une équité entre les candidats. Il rappelle enfin qu'une clause de révision était prévue dès sa mise en place afin de prendre acte des éventuels écueils observés. Il précise enfin que ce nouveau protocole a été travaillé avec les enseignants.

Ce protocole concerne les 3 niveaux du lycée général et technologique, même si le contrôle continu pris en compte dans l'obtention du baccalauréat ne repose que sur les niveaux de 1^{ère} et terminale.

Après une présentation rapide, par M le Proviseur, des modalités déjà en vigueur et des quelques changements effectués, il répond aux interrogations des parents :

M Laigle s'interroge sur le seuil des 70% qui pourrait à son tour être un danger car un élève pourrait ne plus être présent aux contrôles dès qu'il a atteint ce seuil.

M le proviseur lui indique que ce comportement serait très risqué car un enseignant peut, à tout moment, changer le coefficient d'un contrôle ce qui aurait pour conséquence pour l'élève de ne plus avoir les 70% de notes représentatives.

Mme Pons souhaite savoir si les 70% s'entendent par matière et si un élève peut être concerné par le rattrapage dans plusieurs matières.

M le Proviseur répond par l'affirmatif.

M Vallée constate que le calendrier des rattrapages géré par l'administration a déjà été arrêté et souhaite savoir quelle est sa préférence dans les modalités de rattrapage.

M le proviseur précise que le rattrapage géré par l'administration n'est mis en place que si l'enseignant ne peut l'organiser lui-même.

M Delhotal, AED en charge de ces rattrapages indique que dans les différentes sessions, les profils des élèves concernés sont très variables.

4/ Modification du Règlement intérieur du lycée

M le proviseur présente ensuite les modifications apportées au règlement intérieur du lycée qui portent principalement sur la gestion des retards afin d'être en phase avec la réalité du terrain, ainsi que les quelques « toilettages » légers effectués sur le texte : suppression de la référence au trimestre, au carnet de correspondance et précision sur l'usage du téléphone portable.

La modification du règlement intérieur est votée et adoptée à l'unanimité. (19 votants)

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'ayant été déposée, la séance est levée à 18h40.